

Présenté par
Jean-Paul Huchon
*Président du conseil régional
d'Île-de-France*

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU PROFIT DES SMEAG DES ILES DE LOISIRS DE BUTHIERS (77), CERGY-PONTOISE (95), CRETEIL (94), DRAVEIL PORT AUX CERISES (91), JABLINES-ANNET (77) ET VAL DE SEINE (78)

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ILES DE LOISIRS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LE FONDS D'URGENCE EN FAVEUR DES ILES DE LOISIRS

AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'ILE DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY (77)

HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE A LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE SITE DE L'ILE DE LOISIRS DE LA CORNICHE DES FORTS (93) A SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'ILE DE LOISIRS DE LA CORNICHE DES FORTS (93)

Chapitre budgétaire 903 « Culture, Sports et Loisirs »
Code fonctionnel 33 « Loisirs »,
Programme « Investissements dans les îles de loisirs »
Action « Aménagements »
Action « Accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap »
Action « Fonds d'urgence des îles de loisirs »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Aménagement des Iles de loisirs administrées par un syndicat mixte	4
2. Mise en accessibilité des Iles de loisirs aux personnes en situation de handicap	5
3. Fonds d'urgence en faveur des îles de loisirs	5
4. Ile de loisirs de Vaires-Torcy (77)	7
5. Ile de loisirs de la Corniche des Forts (93)	8
PROJET DE DELIBERATION	11
ANNEXES A LA DELIBERATION.....	16
1. Etat récapitulatif des subventions	17
2. Etudes, aménagements, travaux de gros entretien et acquisition de matériel – Iles de loisirs avec SMEAG	23
3. Actions de développement durable – Iles de loisirs avec SMEAG	50

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet de proposer, dans le cadre du budget 2015, l'affectation d'autorisations de programme :

- au profit des Iles de loisirs administrées par un Syndicat mixte pour la réalisation de 14 opérations liées aux sites de Buthiers (77), Cergy-Pontoise (95), Créteil (94), Draveil Port aux Cerises (91), Jablines-Annet (77) et Val de Seine (78) ;
- pour la mise en accessibilité de l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77) aux personnes en situation de handicap,
- au titre du fonds d'urgence des îles de loisirs,
- au profit de l'île de loisirs de Vaires-Torcy,
- au profit de l'île de loisirs de la Corniche des forts (93).

Il propose également d'autoriser le Président à signer un marché public passé en appel d'offres pour des travaux sur l'île de loisirs de la Corniche des Forts. Dans le cadre de ce dossier, les affectations d'autorisations de programme ont déjà été approuvées.

1. Aménagement des Iles de loisirs administrées par un syndicat mixte

A) Etudes, aménagement, travaux de gros entretien et dotation de premier équipement

Il est proposé de financer, sur le budget 2015, les 12 opérations suivantes, détaillées en annexe 2 de la présente délibération (fiches projet), pour un montant total de 1.206.563,90 € au profit des Iles de loisirs de :

- **BUTHIERS (77)** : 1 opération, d'un montant de 615.327 €, relevant d'études pour la restructuration des hébergements « Les Roches » et « Les Pins » ;
- **CERGY-PONTOISE (95)** : 4 opérations, d'un montant total de 272.040,37 €, portant sur le solde de deux opérations en fin d'achèvement (construction stockage base nautique et vagues à surf), l'aménagement d'espaces « barbecue et pique-nique », la réalisation d'un diagnostic des installations de l'île de loisirs et la mise en place d'un outil de programmation des investissements ;
- **CRETEIL (94)** : 1 opération, d'un montant de 33.518,53 €, en vue de solder l'opération de construction des annexes fonctionnelles de la piscine à vagues ;
- **DRAVEIL PORT AUX CERISES (91)** : 1 opération, d'un montant de 108.000 €, relevant d'études pour la réhabilitation des vestiaires et des terrains de football ;
- **JABLINES-ANNET (77)** : 4 opérations, d'un montant total de 167.678 €, qui concernent le déplacement des pas de tir à l'arc, la transformation d'un local en préau, l'extension de l'activité « paddles » et le remodelage de la plage en sable ;
- **VAL DE SEINE (78)** : 1 opération, d'un montant de 10.000 €, portant sur des travaux de rénovation extérieure du Salon de l'Etrier.

Le montant de **1.206.563,90 €** est imputé sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300102 « Aménagements ».

B) Actions en faveur du développement durable

Il est proposé de financer, sur le budget 2015, les deux opérations suivantes :

- **CERGY-PONTOISE (95)** : 1 opération, d'un montant de 20.000 €, relevant d'une étude de faisabilité sur les installations techniques de chauffage et la ventilation du centre de séjour ;
- **VAL DE SEINE (78)** : 1 opération, d'un montant de 20.000 €, relevant de l'acquisition d'un véhicule électrique et de l'installation de la borne adaptée.

Le montant de **40.000 €** est imputé sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300102 « Aménagements ».

2. Mise en accessibilité des Iles de loisirs aux personnes en situation de handicap

La Région s'est engagée dans une politique volontariste de mise en accessibilité des Iles de loisirs et de leurs activités aux personnes en situation de handicap (déficiences motrice, visuelle, auditive et intellectuelle). Elle s'est dotée d'un outil d'expertise et de programmation.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de financer une opération pour un montant de **30.000 € TTC**, au profit de l'île de loisirs Vaires-Torcy (77) en délégation directe avec la Région, concernant la mise en accessibilité des bâtiments et des espaces extérieurs.

Cette somme est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300104 « Accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap ».

3. Fonds d'urgence en faveur des îles de loisirs

Le fonds d'urgence a pour objectif de permettre la réalisation de travaux d'investissement dans les îles de loisirs pour remédier à une situation caractérisée qui résulterait d'événements imprévisibles mettant en cause la continuité du service public ou la sécurité des visiteurs et des personnels.

Le dispositif adopté lors du Conseil régional du 25 octobre 2007, par délibération n° CR 34-07, autorise le Président du Conseil régional à accorder, après affectation en commission permanente de l'autorisation de programme ouverte au titre de ce fonds, une subvention aux Syndicats Mixtes d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion, dans la limite de 45.000 € par opération, afin de leur permettre de procéder à des travaux strictement indispensables pour répondre à une situation d'urgence établie.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'affecter un montant de **200.000 €** d'autorisations de programme. Cette somme est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300105 « Fonds d'urgence des îles de loisirs ».

Parallèlement, je vous informe que ce dispositif a été sollicité 19 fois au cours de l'année 2014, pour les opérations suivantes représentant un montant total d'autorisations de programme affectées de 280.797,38 €.

Iles de loisirs	Date	Autorisation programme affectée	Autorisation programme consommée	Objet
Cergy-Pontoise	24 janvier 2014	17.000 €	16.907,28 € Soldée	Remplacement des centrales à traitement d'air du centre multisports
	5 février 2014	23.880 €	23.800,40 € Soldée	Travaux de remise en état de la pompe du stade d'eaux vives
	27 juin 2014 et 7 août 2014	5.105 € et 5.616 €	5.104,80 € et 5.616 € Soldées	Dysfonctionnement du tapis roulant du stade d'eau vive (remplacement du mécanisme cranté du rouleau du tapis mécanique de remontée + remplacement d'un pignon)
	1 ^{er} octobre 2014	18.321 €	En cours	Réalisation de travaux urgents au pôle multisport : remplacement des pompes de relevage suite à un défaut électrique et remise en état de la conduite principale d'alimentation du bâtiment présentant une fuite importante
Draveil Port aux Cerises	4 février 2014	23.000 €	18.222 € Attente du solde	Travaux de requalification des passerelles de rive de Seine de la base de loisirs
	19 septembre 2014	25.000 €	12.500 € Attente du solde	Remplacement des cages des deux terrains de football suite à une injonction de la Direction départementale de protection des populations de l'Essonne
	17 novembre 2014	22.000 €	En cours	Travaux de réparation, remblai et création d'une dalle en béton désactivé suite à une rupture de canalisation provoquant un ravinement
Etampes	16 avril 2014	26.520 €	26.520 € Soldée	Remplacement de deux arbres morts supportant le filet parcours accrospider par des poteaux en chêne massif avec scellement béton
	8 août 2014	7.590 €	7.584 € Soldée	Remplacement du système de relevage des eaux usées du local technique de la piscine à vagues
Jablins-Annet	20 mai 2014	2.700 €		Abattage de deux arbres morts dans l'enceinte du camping
St-Quentin-en Yvelines	6 mars 2014	24.600 €	24.600 € Soldée	Remplacement d'un escalier effondré menant à un logement de fonction
	2 avril 2014	11.110 €	11.108,16 € Soldée	Remplacement des joints en fonds de bassin de la piscine à vagues
	2 avril 2014	11.988 €	11.987,04 € Soldée	Fuite importante d'eau ayant nécessité la création d'une nouvelle alimentation des logements
	15 juillet 2014	23.980 €	11.990 € Attente du solde	Acquisition d'un système provisoire de stockage du fourrage, des engins du centre équestre et des services techniques, suite à un incendie

Iles de loisirs	Date	Autorisation programme affectée	Autorisation programme consommée	Objet
Boucles de Seine	13 mars 2014	7.876 €	7.875,67 € Soldée	Remplacement de deux pompes de relevage hors service
	9 mai 2014	11.260 €	11.258,94 € Soldée	Mise en place d'une nouvelle clôture de protection de la base, côté de Mousseaux, suite au vol de panneaux
	14 mai 2014	5.423 €	5.422,8 € Soldée	Mise aux normes de trois poteaux incendie suite à la visite du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines
	27 octobre 2014	7.828,38 €	En cours	Travaux à effectuer sur les hébergements suite aux visites de la commission d'arrondissement de sécurité de Mantes-la-Jolie : installation de serrures anti-panique et fermes-portes, pose de diffuseurs lumineux pour alarme incendie, isolement des locaux à risque

4. Ile de loisirs de Vaires-Torcy (77)

Aménagée sur un ancien site d'exploitation de sables, l'île de loisirs de Vaires-Torcy s'étend sur 350 ha situés de part et d'autre de la vallée de la Marne, au cœur de la ville nouvelle de Marne la Vallée et à proximité immédiate de sites remarquables tels que la chocolaterie Meunier à Noisiel ou le château et le parc de Champs sur Marne.

Cet ensemble remarquable est désormais destiné à :

- la pratique sportive de haut niveau, en canoë-kayak et aviron, avec des structures de compétition, d'entraînement et de formation (« Pôles France » et « Pôles Espoir ») animées par les Fédérations d'Aviron et de Canoë-Kayak, leurs ligues régionales et l'Institut National des Sports et d'Education Physique (INSEP) ;
- la pratique sportive de loisirs encadrée pour les sportifs amateurs et le grand public (sports nautiques, sports de raquette, golf et équitation) et libre (balades à pied, vélo, roller) ;
- développer des espaces naturels dans une région fortement urbanisée.

En l'absence de Syndicat mixte, la Région est maître d'ouvrage des aménagements réalisés sur l'ensemble de l'île de loisirs de Vaires-Torcy dont la gestion est confiée à l'UCPA dans le cadre d'une convention d'affermage.

Le présent rapport porte sur l'affectation d'autorisations de programme pour les travaux de maintenance.

Amenagement de l'Ile de loisirs

Comme chaque année, un programme de travaux et de maintenance est proposé en 2015. Il comprend notamment :

- Travaux de drainage sur le Golf,
- Adaptation de locaux techniques,
- Adaptation et amélioration des Voiries Réseaux Divers.

Le coût de ces travaux de gros entretien est évalué à **120.000 € TTC**

Cette autorisation de programme est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs » du budget 2015, programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300102 « Aménagements », la Région étant maître d'ouvrage.

5. Ile de loisirs de la Corniche des Forts (93)

A) Projet d'aménagement : autorisation du Président à signer un marché de travaux

Par délibération n° CR 44-00 du 21 septembre 2000, le Conseil Régional d'Ile-de-France a décidé de créer l'île de loisirs de la Corniche des Forts sur le territoire des communes de Romainville, les Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec. Ce projet s'inscrit dans la volonté de constituer une liaison forte sur le parcours de la Corniche des Forts dans l'est de la région Ile-de-France, visant à qualifier un ruban vert dans le tissu urbain de l'agglomération, tout en mettant en valeur un site exceptionnel offrant de nombreux points de vues sur l'agglomération et des possibilités d'activités de plein air.

En 2003, le projet a été déclaré d'utilité publique.

Si 47 % des 62 ha que représente le périmètre de l'île sont d'ores et déjà des parcs ouverts au public, une grande partie est concernée par d'anciennes carrières de gypse à l'abandon depuis plusieurs décennies. Il est donc nécessaire de sécuriser les différentes zones concernées dont la plus étendue se trouve sur la commune de Romainville.

Les premiers travaux de mise en sécurité ont été réalisés en 2007 ; ils ont permis la réouverture au public du parc communal de Romainville.

En 2010, les premiers aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la Région Ile-de-France ont été livrés et correspondaient à :

- la requalification des abords du Château de Romainville au droit du parvis de la mairie de Romainville qui a vocation à être une des entrées principales de l'île,
- la création de la liaison est-ouest de 3 km reliant l'ensemble des secteurs de l'île,
- l'aménagement des jardins familiaux, qui ont déjà démontré une forte valeur pédagogique.

Afin de poursuivre le projet de la Corniche des Forts et d'ouvrir de nouvelles zones de loisirs sur le périmètre de cette île, il est proposé en 2015 de procéder à des comblements d'anciennes carrières réalisés principalement en souterrain avec des matériaux présents sur le site afin de limiter la surface défrichée ainsi que le nombre de camions et à des injections dans les galeries sur la commune de Romainville.

Préalablement à ces travaux, des matériaux doivent être apportés sur site et stockés sur une surface déjà définie, au droit de l'avenue du Docteur Vaillant à Romainville (plateforme de stockage). Dès que ces nouveaux espaces seront sécurisés, des aménagements paysagers seront réalisés.

Les interventions sur les anciennes carrières (comblements + injections) feront l'objet en 2015 d'un marché public de travaux sous la forme d'un appel d'offres ouvert découpé en :

- **une tranche ferme qui comprendra la préparation de la plateforme de stockage des matériaux nécessaires aux injections, la fourniture et la livraison des matériaux pour les injections, du débroussaillage partiel et les injections en tant que telles ainsi que la pose de géogrilles.**
Le délai d'exécution de cette tranche est estimé à 8 mois à compter de la notification du marché.

- **une tranche conditionnelle qui concernera les comblements miniers de la zone centrale de l'île de loisirs sur la commune de Romainville et du débroussaillage.**
Le délai d'exécution de cette tranche est estimé à 22 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de cette tranche.

Le marché sera passé dans le cadre du mandat de la Région Ile-de-France avec l'Agence Technique et Foncière de la Région Parisienne (AFTRP). Les autorisations de programme couvrant l'intégralité de ces travaux ont déjà été approuvées. Il n'est donc pas prévu d'affectation complémentaire.

Les aménagements paysagers, prévus notamment comme mesures compensatoires aux travaux décrits ci-dessus, feront l'objet d'un marché spécifique qui sera lancé dans le courant de l'année 2015.

Dans le cadre de ce rapport il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer le marché public prévu pour les travaux d'injection et de comblements miniers, dont la notification est prévue en mai/juin 2015.

B) Acquisition foncières – désignation du notaire pour le traité d'ordonnance sur la parcelle I 39

Lors de la commission permanente n° CP 14-632 du 17 octobre 2014, il a été approuvé l'acquisition de la parcelle I 39 d'une contenance de 575 m² située sur la commune de Romainville, appartenant aux Consorts CAPECCI.

L'étude notariale DUBREUIL CRENEAU JABAUD LATOUR sise 10 rue Carnot à Noisy le Sec est désignée pour accomplir l'ensemble des formalités liées à cette acquisition.

C) Affectation d'autorisation de programme

Conformément à la convention signée avec le Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion le 1er décembre 2009, il convient que la Région prenne à sa charge les travaux des biens immeubles, espaces et bâtiments, récemment acquis et en cours d'acquisition, ainsi que le premier équipement mobilier et matériel.

A cet effet, la Région a passé différents marchés liés à la sécurité et aux travaux de gros entretien.

A ce titre, il est proposé d'affecter une autorisation de programme de **35.000 €** pour couvrir les dépenses prévues d'ici la fin des trois premiers trimestres de l'année 2015 pour les deux marchés suivants :

- travaux comprenant la location, la pose et la dépose de portes, fenêtres, panneaux métalliques renforcés de sécurité, de murage en parpaing, systèmes d'alarme et de télésurveillance. Ces travaux font l'objet d'un marché à bons de commande passé suivant la procédure adaptée avec la société SECURINDOOR.
- travaux comprenant les prestations de service d'entretien d'espaces boisés, de friches, d'espaces verts et de clôtures qui font l'objet d'un marché à bons de commande passé suivant la procédure adaptée avec la société « LACHAUX PAYSAGE ».

Cette autorisation de programme de 35.000 € est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300102 « Aménagements », la Région étant maître d'ouvrage.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION**DU**

Equipements sportifs et de loisirs

Affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des Iles de loisirs de Buthiers (77), Cergy-Pontoise (95), Créteil (94), Draveil Port aux Cerises (91), Jablines-Annet (77) et Val de Seine (78)

Affectation d'autorisations de programme pour la mise en accessibilité des Iles de loisirs aux personnes en situation de handicap

Affectation d'autorisations de programme pour le fonds d'urgence en faveur des îles de loisirs

Affectation d'une autorisation de programme pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77)

Habilitation du Président du Conseil Régional d'Ile-de-France à lancer une procédure d'appel d'offres concernant le site de l'île de loisirs de la Corniche des forts (93) et à signer le marché correspondant

Affectation d'une autorisation de programme pour l'île de loisirs de la Corniche des Forts (93)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code des marchés publics ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CR 14-10 du 16 avril 2010 relative à la délégation du conseil régional à son président en matière de marchés publics ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 85-01 du 22 janvier 1985 relative à la politique régionale sportive de détente et de loisirs ;
- VU** La délibération n° CR 28-96 du 29 novembre 1996 concernant la maîtrise foncière des bases de plein air et de loisirs par la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 44-00 du 21 septembre 2000 relative à la création d'une nouvelle base régionale de plein air et de loisirs sur le territoire des communes de Romainville, Les Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis ;
- VU** La délibération n° CR 18-03 du 26 juin 2003 relative à la BPAL de la Corniche des forts – approbation du périmètre définitif de Déclaration d'Utilité Publique – Habilitation du Président du Conseil Régional d'Ile-de-France à signer les actes relatifs aux acquisitions foncières ;
- VU** La délibération n° CR 34-07 du 25 octobre 2007 relative à la mise en place du dispositif relatif au fonds d'urgence en faveur des bases régionales de plein air et de loisirs ;
- VU** La délibération n° CP 97-503 du 18 décembre 1997 approuvant la convention type fixant les conditions de la mise à disposition des SMEAG, des biens immeubles des BPAL propriétés de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 00-627 du 26 octobre 2000 relative à la Base de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts et habilitant le Président à signer une convention de mandat pour la réalisation du programme d'aménagements et une convention pour la maîtrise foncière des terrains avec l'AFTRP ;

- VU** La délibération n° CP 06-65 du 2 mars 2006 approuvant l'avenant n° 1 à la convention fixant les conditions d'intervention de l'AFTRP en qualité de mandataire de la Région Ile-de-France pour la maîtrise foncière des terrains nécessaires à l'aménagement de la BPAL de la Corniche des Forts (93)
- VU** La délibération n° CP 07-451 du 31 mai 2007 relative au contrat d'affermage portant délégation de service public pour la gestion de la BPAL de Vaires-Torcy ;
- VU** La délibération n° CP 10-555 du 8 juillet 2010 approuvant l'avenant n° 2 à la convention fixant les conditions d'intervention de l'AFTRP en qualité de mandataire de la Région Ile-de-France pour la maîtrise foncière des terrains nécessaires à l'aménagement de la BPAL de la Corniche des Forts ;
- VU** La délibération n° CP 13-574 du 11 juillet 2013 relative à l'avenant n° 3 au contrat d'affermage de la délégation de service public pour la gestion de la BPAL de Vaires-Torcy ;
- VU** Les statuts du SMEAG des BPAL de Buthiers, Cergy-Pontoise, Créteil, Draveil Port aux Cerises, Jablines-Annet et Val de Seine ;
- VU** Les statuts du SMEG de la BPAL de la Corniche des Forts ;
- VU** Les délibérations n° CP 00-627 du 26 octobre 2000, n° CP 01-78 du 29 mars 2001, n° CP 01-849 du 20 décembre 2001, n° CP 02-187 du 11 avril 2002, n° CP 04-355 du 17 juin 2004, n° CP 05-225 du 14 avril 2005, n° CP 06-642 du 6 juillet 2006, n° CP 07-176 du 22 mars 2007, n° CP 08-292 du 27 mars 2008, n° CP 09-252 du 12 mars 2009, n° CP 10-783 du 14 octobre 2010, n° CP 11-118 du 27 janvier 2011, n° CP 12-284 du 26 mars 2012 relatives à l'affectation d'autorisations de programme pour la base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts ;
- VU** Les conventions de mise à disposition des biens immeubles régionaux des BPAL de Buthiers, Cergy-Pontoise, Créteil, Draveil Port aux Cerises, Jablines-Annet et Val de Seine ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;
- VU** Le rapport CP 15-075 présenté par monsieur le président du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission du Sport et des Loisirs ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les bases de loisirs »

1. Aménagement des Iles de Loisirs administrées par un Syndicat mixte

Décide de participer au financement des investissements relatifs aux aménagements, aux travaux de gros entretien, de mise en conformité et de requalification, ainsi qu'aux premiers équipements nécessaires au bon fonctionnement des Iles de loisirs, par l'attribution aux syndicats mixtes, d'études, d'aménagement et de gestion, de dotations à 100 % du coût des investissements, comme précisés dans les annexes 1, 2 et 3 à la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de **1.246.563.90 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre de l'action 13300102 « Aménagements », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

2. Démarrage anticipé d'opérations

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier Code IRIS	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
09006369	CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS POUR LA BASE NAUTIQUE	SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	21/10/2013
15001352	SOLDE DE L'OPERATION VAGUE A SURF	SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE	18/01/2013
15001474	REHABILITATION DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DES VESTIAIRES DEDIES (ETUDES)	SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU PORT AUX CERISES	01/11/2014
14019598	REGLEMENT D'UN LITIGE FAISANT SUITE A DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SANITAIRES VESTIAIRES DE LA PISCINE A VAGUES	SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CRETEIL	04/04/2013

3. Mise en accessibilité des Iles de Loisirs aux personnes en situation de handicap

Décide de participer au financement des investissements relatifs à l'accessibilité des îles de loisirs, et de leurs activités, aux personnes en situation de handicap, pour l'île de loisirs de Vaires-Torcy (77).

Affecte une autorisation de programme de **30.000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre de l'action 13300104 « Accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap ».

4. Ile de loisirs de Vaires-Torcy (77) – affectation d'autorisation de programme

Affecte une autorisation de programme de **120.000 €** imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs » du budget 2015, programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300102 « Aménagements », pour la réalisation de travaux de maintenance et l'amélioration des équipements existants.

5. Ile de loisirs de la Corniche des Forts (93) – affectation d'autorisation de programme

Affecte une autorisation de programme de **35.000 €** pour des travaux de sécurité et de gros entretien, la Région étant maître d'ouvrage. Cette autorisation de programme est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs » du budget 2015, programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300102 « Aménagements ».

6. Ile de loisirs de la Corniche des Forts (93) – habilitation du Président à signer un marché public

Décide de lancer la procédure de consultation des entreprises en appel d'offres ouvert pour des travaux de comblement des anciennes carrières et d'injections dans les anciennes galeries situées sur l'île de loisirs de la Corniche des forts, sur la commune de Romainville (93), et habilite le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France à signer le marché correspondant.

Ce marché d'un montant total estimé à 12.563.000 € HT, soit 15.076.600 € TTC, se décompose comme suit :

Tranche ferme : 7.036.000 € HT, soit 8.443.200 € TTC (préparation de la plateforme de stockage, fourniture et livraison des matériaux nécessaires aux injections, débroussaillage et injections, pose de géogrilles).

Le délai d'exécution de cette tranche est estimé à 8 mois à compter de la notification du marché.

Tranche conditionnelle : 5.527.000 € HT, soit 6.632.400 € TTC (comblements miniers de la zone centrale de l'île de loisirs sur la commune de Romainville et débroussaillage).

Le délai d'exécution de cette tranche est estimé à 22 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de cette tranche.

7. Ile de loisirs de la Corniche des Forts (93) – acquisitions foncières

Désigne l'office Maître BOUSSY, Etude Notariale DUBREUIL CRENEAU JABAUD LATOUR sise 10 rue Carnot à Noisy le Sec, pour accomplir les formalités liées à l'acquisition de la parcelle I 39 (consorts CAPECCI).

8. Fonds d'urgence

Affecte une autorisation de programme prévisionnelle de **200.000 €** pour le fonds d'urgence en faveur des îles de loisirs. Cette somme disponible est affectée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », du budget 2015, au titre du programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300105 « Fonds d'urgence des îles de loisirs ».

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

1. Etat récapitulatif des subventions

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-075	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel :	33 - Loisirs
Programme :	133001 - Investissements dans les bases de loisirs
Action :	13300102 - Aménagements

Dispositif :	00000107 - Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte
---------------------	---

Dossier :	09006369 - CERGY-PONTOISE - CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS POUR LA BASE NAUTIQUE		
Bénéficiaire :	R19800 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE		
Localisation :	CERGY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 682,37 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
43 900,00 €	TTC 100 %	30 682,37 €	

Dossier :	14017212 - CERGY-PONTOISE - ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DU CENTRE DE SEJOUR HUBERT RENAUD		
Bénéficiaire :	R19800 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE		
Localisation :	CERGY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
20 000,00 €	TTC 100 %	20 000,00 €	

Dossier :	14017250 - CERGY-PONTOISE - AMENAGEMENT D'ESPACES "BARBECUE ET PIQUE-NIQUE"		
Bénéficiaire :	R19800 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE		
Localisation :	CERGY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	62 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
62 000,00 €	TTC 100 %	62 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-075	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel :	33 - Loisirs
Programme :	133001 - Investissements dans les bases de loisirs
Action :	13300102 - Aménagements

Dispositif :	00000107 - Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte
---------------------	---

Dossier :	14017281 - JABLINES-ANNET - DEPLACEMENT DES PAS DE TIR A L'ARC		
Bénéficiaire :	R19718 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET		
Localisation :	JABLINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 368,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
55 368,00 €	TTC 100 %	55 368,00 €	

Dossier :	14017347 - CERGY-PONTOISE - DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS DE L'ILE DE LOISIRS ET MISE PLACE EN PLACE D'UN OUTIL DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE GROS ENTRETIEN		
Bénéficiaire :	R19800 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE		
Localisation :	CERGY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	72 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
72 000,00 €	TTC 100 %	72 000,00 €	

Dossier :	14019598 - CRETEIL - REGLEMENT D'UN LITIGE FAISANT SUITE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SANITAIRES/VESTAIRES DE LA PISCINE A VAGUES		
Bénéficiaire :	R8408 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CRETEIL		
Localisation :	CRETEIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	33 518,53 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
33 518,53 €	TTC 100 %	33 518,53 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-075	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel :	33 - Loisirs
Programme :	133001 - Investissements dans les bases de loisirs
Action :	13300102 - Aménagements

Dispositif :	00000107 - Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte
---------------------	---

Dossier :	15000392 - VAL DE SEINE - ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE ET INSTALLATION DE LA BORNE ADAPTEE		
Bénéficiaire :	R1818 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78		
Localisation :	VERNEUIL-SUR-SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
20 000,00 €	TTC 100 %	20 000,00 €	

Dossier :	15000403 - VAL DE SEINE - ACHEVEMENT DE LA REHABILITATION DU SALON DE L'ETRIER		
Bénéficiaire :	R1818 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78		
Localisation :	VERNEUIL-SUR-SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
10 000,00 €	TTC 100 %	10 000,00 €	

Dossier :	15000405 - JABLINES-ANNET - TRANSFORMATION D'UN LOCAL EN PREAU		
Bénéficiaire :	R19718 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET		
Localisation :	JABLINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	32 310,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
32 310,00 €	TTC 100 %	32 310,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-075	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel :	33 - Loisirs
Programme :	133001 - Investissements dans les bases de loisirs
Action :	13300102 - Aménagements

Dispositif :	00000107 - Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte
---------------------	---

Dossier :	15000506 - JABLINES-ANNET - EXTENSION DE L'ACTIVITE "PADDLES"		
Bénéficiaire :	R19718 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET		
Localisation :	JABLINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
15 000,00 €	TTC 100 %	15 000,00 €	

Dossier :	15001239 - JABLINES-ANNET - REMODELAGE DE LA PLAGE EN SABLE		
Bénéficiaire :	R19718 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET		
Localisation :	JABLINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	65 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
65 000,00 €	TTC 100 %	65 000,00 €	

Dossier :	15001350 - BUTHIERS - ETUDES POUR LA RESTRUCTURATION DES HEBERGEMENTS "LES ROCHES" ET "LES PINS"		
Bénéficiaire :	R8207 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE BUTHIERS		
Localisation :	BUTHIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	615 327,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
615 327,00 €	TTC 100 %	615 327,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-075	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel :	33 - Loisirs
Programme :	133001 - Investissements dans les bases de loisirs
Action :	13300102 - Aménagements

Dispositif :	00000107 - Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte
---------------------	---

Dossier :	15001352 - CERGY-PONTOISE - SOLDE DE L'OPERATION VAGUE A SURF		
Bénéficiaire :	R19800 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE		
Localisation :	CERGY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	107 358,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
107 358,00 €	TTC 100 %	107 358,00 €

Dossier :	15001474 - DRAVEIL PORT AUX CERISES - ETUDE POUR LA REHABILITATION DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DES VESTIAIRES DEDIES		
Bénéficiaire :	R11945 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE DRAVEIL PORT AUX CERISES		
Localisation :	DRAVEIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	108 000,00 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
108 000,00 €	TTC 100 %	108 000,00 €

Total sur le dispositif 00000107 - Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte :	1 246 563,90 €
--	----------------

Total sur l'imputation 903 - 33 - 133001 - 13300102 :	1 246 563,90 €
--	----------------

2. Etudes, aménagements, travaux de gros entretien et acquisition de matériel – Iles de loisirs avec SMEAG

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001350
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : BUTHIERS - ETUDES POUR LA RESTRUCTURATION DES HEBERGEMENTS "LES ROCHES" ET "LES PINS"
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	615 327,00 €	100,00 %	615 327,00 €
Montant Total de la subvention			615 327,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE BUTHIERS
 Adresse administrative : 73 RUE DES ROCHES
77760 BUTHIERS
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur Pierre BACQUE, Président
 N° SIRET : 25770296900011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : études pour la restructuration des hébergements "Les Roches" et "Les Pins"

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 29 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Au cours de l'année 2007, le Syndicat mixte a validé un projet d'aménagement visant à redynamiser son site, centré sur la problématique de ses hébergements, de sa restauration collective, ainsi que sur l'amélioration de ses espaces sportifs.

Le Syndicat mixte a depuis réalisé :

- en matière d'activités sportives et de loisirs : la construction d'un complexe d'escalade de 595 m², la modernisation de son complexe aquatique, l'acquisition d'un simulateur de glisse, et la reconversion d'anciens courts de tennis en surfaces sportives polyvalentes couvertes.
- en matière d'hébergement : la déconstruction d'un ancien logement de gardien (140m²) et sa transformation en hébergement collectif ;
- en matière de restauration collective : la transformation de la restauration collective en self-service.

Par ailleurs, le SMEAG s'est attaché à mettre en place sur le site un système de pompes à chaleur sur aquifères superficiels et des installations solaires thermiques.

Le Syndicat mixte souhaite poursuivre son projet d'aménagement par la restructuration des hébergements « Les Roches et Les Pins » existants dont la capacité d'accueil est la suivante :

- "Les Roches" (86 lits) : 6 dortoirs de 10 lits, 4 chambres de 4 lits, 8 chambres individuelles ;
- "Les Pins" (66 lits) : 11 chambres de 4 à 6 lits, cuisine.

Description :

Le projet prévoit notamment :

- pour l'hébergement Les Roches :
 - de supprimer les chambres de 10 lits et de restructurer ces espaces en chambres de 1 à 4 couchages,
 - d'intégrer dans les chambres des cabinets de toilette avec douche et lavabo,
 - de réduire en conséquence l'espace réservé aux douches collectives et de requalifier l'espace en créant des chambres supplémentaires.
 - de rénover l'ensemble des espaces et de procéder au ravalement des bâtiments.
- pour l'hébergement Les Pins :
 - de conserver une partie des chambres dans leur configuration actuelle et de restructurer les autres espaces de façon à offrir des entités plus petites avec une capacité d'accueil moins importante, offrant ainsi une modularité intéressante pour le remplissage du bâtiment.
 - de conserver 5 chambres de 6 personnes,
 - de transformer 6 chambres de 6 lits, en 12 chambres de 4 avec cabinets de toilette,
 - de transformer l'espace lingerie en chambres,
 - de conserver les sanitaires communs.

Le Syndicat mixte souhaite réaliser une étude de maîtrise d'œuvre commune aux deux bâtiments, puis réaliser les travaux en deux phases (années 2016 et 2017). Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande de crédits d'études.

Localisation géographique : BUTHIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etudes (MOE, CSPS, CT...)	615 327,00	100,00%	Région	615 327,00	100,00%
Total	615 327,00	100,00%	Total	615 327,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	300 000,00 €
2016	200 000,00 €
2017	115 327,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	684 703,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 726 880,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	439 896,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	508 161,00 €
	Montant total	4 359 640,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 09006369
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : CERGY-PONTOISE - CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS POUR LA BASE NAUTIQUE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	43 900,00 €	100,00 %	30 682,37 €
	Montant Total de la subvention		30 682,37 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE

Adresse administrative : 29 RUE DES ETANGS BP 1
95001 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : MONSIEUR SYLVAIN DE SMET, PRESIDENT

N° SIRET : 25950062700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : solde de l'opération "parc à bateau"

Date prévisionnelle de début de projet : 21 octobre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 27 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Affectation d'une autorisation de programme complémentaire en vue de permettre de solder une opération financée en 2010 (CP10-192 du 28/01/2010).

Objectifs :

La Région Ile-de-France a accordé, en 2010, au Syndicat mixte une autorisation de programme de 439.000 € pour la construction d'une alvéole kayak au sein de son parc à bateau (CP10-192 du 28/01/2010).

L'opération étant tombée en caducité, la Région avait procédé à la réaffectation d'un montant de 43.900 € (CP14-529 du 24/09/2014), correspondant strictement à la somme non consommée sur la première subvention à la date d'échéance.

Le décompte final de l'opération fait apparaître un montant global de 469.682,37 € TTC pour un montant alloué par la Région de 439.000 €. L'écart constaté résulte principalement, selon le SMEAG, de la hausse des coûts entre l'étude de programmation réalisée en 2009 et la fin du projet intervenant en 2015.

Pour permettre au SMEAG de solder l'opération, il vous est proposé de lui accorder une nouvelle subvention de 30.682,37 € et d'autoriser son démarrage anticipé.

Localisation géographique : CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etudes préalables	28 062,80	5,97%	Région (439 000,00€ alloués), somme consommée suite à caducité :	395 100,00	84,12%
Honoraires (MOE, CSPS, CT, étude hydrologique)	42 095,35	8,96%	Région (réaffectation partielle)	43 900,00	9,35%
Travaux	398 663,14	84,88%	Région (présente demande)	30 682,37	6,53%
Divers (publication)	861,00	0,18%	Total	469 682,37	100,00%
Total	469 682,29	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	43 900,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	46 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 553 763,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 293 459,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	230 342,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 334 625,28 €
2014	Sécurité dans les BPAL	15 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	879 377,00 €
	Montant total	7 352 566,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14017250
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : CERGY-PONTOISE - AMENAGEMENT D'ESPACES "BARBECUE ET PIQUE-NIQUE"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	62 000,00 €	100,00 %	62 000,00 €
Montant Total de la subvention			62 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE

Adresse administrative : 29 RUE DES ETANGS BP 1
95001 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Sylvain DE SMET, Président

N° SIRET : 25950062700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : aménagement d'espaces barbecue et pique-nique

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 29 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'île de loisirs de Cergy-Pontoise s'est inscrite, depuis plusieurs années, dans une démarche visant à permettre au plus grand nombre un accès à un espace extérieur de qualité offrant la possibilité de faire des barbecues et/ou des pique-niques dans des lieux prédéterminés du site afin de maîtriser les composantes en lien avec cette activité (risque d'incendie, gestion des déchets, nuisances olfactives,...).

La mise en place de tables et bancs sur les espaces permet de délimiter les zones occupées par l'activité pique-nique ou barbecue et préserve ainsi les autres zones de l'île de loisirs dédiées plus spécifiquement à la biodiversité. Elle contribue en cela à la gestion durable des espaces extérieurs.

Aussi le Syndicat mixte sollicite-t-il l'acquisition de 50 tables-bancs qui seront principalement réparties sur deux aires, dont l'une a été aménagée, en 2014, par les équipes du SMEAG.

Afin de limiter les dépôts anarchiques de braises et cendres chaudes au sol, le SMEAG propose par ailleurs de doter l'île de loisirs de 15 buses de 150 cm de diamètre formalisant de gros cendriers.

Une dotation équivalente devrait être sollicitée en 2016 pour poursuivre les aménagements.

Localisation géographique : CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Fourniture et pose	62 000,00	100,00%	Région	62 000,00	100,00%
Total	62 000,00	100,00%	Total	62 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	62 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	46 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 553 763,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 293 459,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	230 342,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 334 625,28 €
2014	Sécurité dans les BPAL	15 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	879 377,00 €
	Montant total	7 352 566,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14017347
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : CERGY-PONTOISE - DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS DE L'ILE DE LOISIRS ET MISE PLACE EN PLACE D'UN OUTIL DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE GROS ENTRETIEN
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	72 000,00 €	100,00 %	72 000,00 €
Montant Total de la subvention			72 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE

Adresse administrative : 29 RUE DES ETANGS BP 1
95001 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Sylvain DE SMET, Président

N° SIRET : 25950062700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : diagnostic des installations techniques, du patrimoine bâti de l'île de loisirs et de la mise en place d'un outil prévisionnel d'investissements

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'île de loisirs de Cergy-pontoise dispose, à l'image des autres sites régionaux, d'un patrimoine très divers, réalisé au cours des 40 dernières années. Pour disposer d'une meilleure connaissance de ce patrimoine et élaborer des programmations pluriannuelles de gros entretien, le Syndicat mixte souhaite, d'une part, réaliser un audit exhaustif de l'état du patrimoine bâti et, d'autre part, se doter d'un outil logiciel de suivi de l'ensemble des actifs. Le matériel envisagé constitue un outil d'aide à la décision sur les investissements à entreprendre en matière de gros entretien, prenant en compte les indices de vétusté, ainsi les montants nécessaires à leur pérennité avec une qualité d'usage et de confort optimum.

Localisation géographique : CERGY
Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
 L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Diagnostic et acquisition matériel	72 000,00	100,00%	Région	72 000,00	100,00%
Total	72 000,00	100,00%	Total	72 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	50 000,00 €
2016	22 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	46 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 553 763,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 293 459,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	230 342,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 334 625,28 €
2014	Sécurité dans les BPAL	15 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	879 377,00 €
	Montant total	7 352 566,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001352
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : CERGY-PONTOISE - SOLDE DE L'OPERATION VAGUE A SURF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	107 358,00 €	100,00 %	107 358,00 €
	Montant Total de la subvention		107 358,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE

Adresse administrative : 29 RUE DES ETANGS BP 1
95001 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Sylvain DE SMET, Président

N° SIRET : 25950062700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : solde de l'opération "vague à surf"

Date prévisionnelle de début de projet : 18 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Montant complémentaire demandé pour solder l'opération, le montant alloué en 2012 s'avérant insuffisant.

Objectifs :

En 2012, la Région a soutenu pour un montant de 2.025.000 € l'aménagement, sur l'île de loisirs de Cergy-Pontoise, d'un équipement « vagues à surf » destiné à la pratique du surf et d'activités dérivées (wakeboard, kneeboard, bodyboard...), tant pour les novices que pour des pratiquants plus expérimentés. (CP 12-284 du 29/03/2012)

Le Syndicat mixte a fait face à un dépassement du coût de l'opération de 107.357,29 € (5.3%) principalement lié aux difficultés rencontrées durant les travaux (supplément dû aux fondations profondes demandées par le bureau de contrôle, allongement des délais de réalisation liés aux conditions météorologiques et au caractère hors norme de l'équipement). Le SMEAG met également en avant l'attention qui a été portée à l'intégration paysagère de l'équipement, en lien avec le référentiel aménagement et constructions durables, par la réalisation d'une toiture végétalisée, d'un bardage bois sur l'ensemble de la structure et la mise en place d'un mur végétalisé.

Afin de solder l'opération, le SMEAG sollicite ce montant complémentaire de 107.357,29 €.

Localisation géographique : CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etudes préalables	50 948,54	2,85%	Région (CP 12-284 du 29/03/2012)	2 025 000,00	94,97%
Travaux (conception réalisation)	2 063 738,35	96,32%	Région (présente demande)	107 359,29	5,03%
Honoraires (CSPS, CT)	17 672,40	0,82%	Total	2 132 359,29	100,00%
Total	2 132 359,29	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	107 358,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	46 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 553 763,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 293 459,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	230 342,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 334 625,28 €
2014	Sécurité dans les BPAL	15 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	879 377,00 €
	Montant total	7 352 566,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14019598
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : CRETEIL - REGLEMENT D'UN LITIGE FAISANT SUITE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SANITAIRES/VESTAIRES DE LA PISCINE A VAGUES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	33 518,53 €	100,00 %	33 518,53 €
	Montant Total de la subvention		33 518,53 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CRETEIL
 Adresse administrative : 9 RUE JEAN GABIN
94000 CRETEIL
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Madame Béatrice BARBUSSE, Présidente

N° SIRET : 25940027300027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : règlement du litige relatif aux annexes fonctionnelles de la piscine à vagues

Date prévisionnelle de début de projet : 4 avril 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 27 février 2015
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Règlement d'un litige né d'un chantier de travaux

Objectifs :

Conformément aux statuts des Syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion des bases de loisirs d'île de France, la Région a assuré 100% du financement de la construction du bâtiment accueil-vestiaire de la piscine à vagues de l'île de loisirs de Créteil ; le Syndicat mixte assumant lui la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

L'équipement a été livré le 14 mai 2012. Au stade du règlement du décompte général définitif du marché de travaux - lot N°2 « clos couvert » - est né un litige entre la société titulaire et le SMEAG.

Le 19 mars 2013, la société a déposé une requête auprès du Tribunal de Melun en vue de la condamnation du SMEAG à lui payer la somme de 512.188,89 € TTC au titre du solde du marché, assorties des intérêts moratoires et de la capitalisation de ces intérêts. Cette somme englobait des demandes de diverses natures : travaux supplémentaires, surcoûts liés à l'allongement du chantier, perte sur chiffre d'affaires, etc...

Dans son jugement, notifié au SMEAG le 19 septembre 2014, le Tribunal condamne le Syndicat mixte :

- à verser à la société un montant de 9.694,21 € au titre des intérêts moratoires sur des situations réglées avec du retard, une somme de 128.139,30 € assortie des intérêts moratoires au taux de 7.75% à compter du 17 janvier 2013, capitalisés à compter du 17 janvier 2014, au titre du solde du marché, ainsi que des frais de justice à hauteur de 2035 €.

Le montant de 128.139,30 € est destiné à solder le décompte général définitif rectifié qui intègre des dépenses de travaux supplémentaires et une indemnisation pour perte sur chiffres d'affaire, au regard notamment de l'allongement du chantier, ainsi que le remboursement de pénalités de retards appliquées indûment sur les situations financières intermédiaires.

- à verser 1.500 € au bureau de contrôle, ainsi qu'aux deux cabinets assurant la maîtrise d'œuvre du projet au titre des frais de justice.

Le Syndicat mixte sollicite auprès de la Région les sommes nécessaires au règlement de ce litige, sachant qu'il peut d'ores et déjà mobiliser un montant de 94.620,77 € disponible sur l'autorisation de programme accordée par la Commission Permanente CP 13-264 du 4 avril 2013 relative à la même opération.

Considérant que les investissements des îles de loisirs relèvent du financement de la Région, mais que les frais de justice et les intérêts moratoires doivent être considérés comme des dépenses de fonctionnement, il vous est proposé que la Région soutienne le SMEAG à hauteur de 33.518,53 €, correspondant à la prise en charge des 128.139,30 €, déduction faite de la somme mobilisable par le SMEAG (94.620,77 €).

Localisation géographique : CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Règlement litige	128 139,30	100,00%
Total	128 139,30	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région (présente demande)	33 518,53	26,16%
Région (disponible sur AP antérieure affectée à l'opération)	94 620,77	73,84%
Total	128 139,30	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	33 518,53 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 703,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	233 636,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	52 000,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	269 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	147 000,00 €
	Montant total	704 339,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001474
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : DRAVEIL PORT AUX CERISES - REHABILITATION DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DES VESTIAIRES (ETUDES)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	108.000,00 €	100,00 %	108.000,00 €
Montant Total de la subvention			108.000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE DRAVEIL PORT AUX CERISES

Adresse administrative : RUE DU PORT AUX CERISES
91210 DRAVEIL

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur DIDIER HOELTGEN, Président

N° SIRET : 25910033700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : études pour la réhabilitation des terrains de football et des vestiaires dédiés

Date prévisionnelle de début de projet : 1er novembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Démarrage anticipé sollicité au regard des injonctions de la DDCCS

Objectifs :

L'île de loisirs du Port aux Cerises dispose de deux terrains synthétiques créés en 1999, et d'un espace vestiaires dédié. Les terrains sont très fréquentés, tant par des scolaires, des clubs sportifs, notamment ceux de Juvisy et Vigneux, à titre payant, que par les visiteurs de l'île de loisirs, à titre gratuit, un terrain leur étant en permanence consacré.

Après 15 ans d'existence, les terrains nécessitent d'être rénovés, au regard de l'usure normale des surfaces de jeu, des buts et des pare-ballons... Aussi le Syndicat mixte propose-t-il d'engager les études nécessaires à la rénovation complète des deux terrains, ainsi que de l'espace vestiaires.

La rénovation des aires de jeux devrait être réalisée sur deux exercices pour permettre la poursuite de l'activité football sur un terrain durant toute la durée des travaux.

Dans l'attente, la Commission Permanente est informée que, soutenu par la Région au titre du fonds d'urgence, le SMEAG a réalisé des travaux de gros entretien pour un montant de 25.000 €, en vue du maintien en fonctionnement des terrains, pour faire suite à une injonction de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne qui exigeait la fermeture administrative des terrains en l'absence de travaux.

Afin de réaliser les travaux de rénovation d'un premier terrain dès le mois de juin, il vous est proposé d'accorder les crédits nécessaires au lancement des études, avec une possibilité de démarrage anticipé.

Localisation géographique : DRAVEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etudes	108.000,00	100,00%	Région	108.000,00	100,00%
Total	108.000,00	100,00%	Total	108.000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	108.000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	254 400,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 208 400,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 702 740,00 €
2012	Sécurité dans les BPAL	263 340,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	447 604,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	1 097 000,00 €
2014	Sécurité dans les BPAL	140 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	722 900,00 €
	Montant total	6 836 384,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14017281
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : JABLINES-ANNET - DEPLACEMENT DES PAS DE TIR A L'ARC
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	55 368,00 €	100,00 %	55 368,00 €
	Montant Total de la subvention		55 368,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
 Adresse administrative : BASE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
 77450 JABLINES
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur JEAN-MICHEL BARAT, Président

N° SIRET : 25770297700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : déplacement des pas de tir à l'arc

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 18 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'activité tir à l'arc, proposée par l'île de loisirs de Jablines-Annet, est aujourd'hui organisée dans un espace proche de l'entrée du site, très excentré des autres pôles d'activités et des zones de dessertes des bus. Cet éloignement pose des difficultés aux groupes, principaux usagers de l'activité (établissements scolaires, centre de loisirs, services jeunesse...) et contraint souvent le temps de pratique.

Par ailleurs, l'espace « tir à l'arc », vieillissant, mérite d'être réaménagé de façon à proposer :

- 6 emplacements au lieu de 4, soit la pratique de 2 tireurs par cible pour un groupe composé généralement de 12 jeunes,
- une portée maximale de tir de 20 mètres au lieu de 10, permettant l'organisation d'épreuves fédérales.

Pour répondre à ces besoins, le Syndicat mixte souhaite aménager un nouveau pas de tir à l'arc, à proximité des terrains de tennis. La demande de financement porte donc sur la fourniture et pose d'un abri monopente en pin et la mise en œuvre de clôtures de protection (clôture pleine en pin de 4m de hauteur et clôture treillis soudés).

Localisation géographique : JABLINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	55 368,00	100,00%	Région	55 368,00	100,00%
Total	55 368,00	100,00%	Total	55 368,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	55 368,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	400 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 015 331,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 114 476,00 €
2012	Sécurité dans les BPAL	62 500,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	402 902,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	47 610,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	980 951,00 €
	Montant total	5 023 770,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15000405
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : JABLINES-ANNET - TRANSFORMATION D'UN LOCAL EN PREAU
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	32 310,00 €	100,00 %	32 310,00 €
	Montant Total de la subvention		32 310,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
 Adresse administrative : BASE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
 77450 JABLINES
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur JEAN-MICHEL BARAT, Président

N° SIRET : 25770297700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : transformation d'un local en préau

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 29 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Situé à l'extrémité sud des plages, un ancien bloc sanitaire de l'île de loisirs est à l'abandon depuis plusieurs années. A la demande de l'Agence Régionale de la Santé, les éléments jugés dangereux pour le public ont été retirés. Les réseaux sont en mauvais état et les sanitaires douches inexploitable, toutefois la toiture et les poutres de soutènement en bois sont saines.

La plaine située au sud de la plage étant régulièrement utilisée pour l'accueil des groupes scolaires, des centres de loisirs et des entreprises, le Syndicat mixte envisage de requalifier à minima cet espace afin de disposer d'un abri dans cette zone.

Ainsi le projet porté par le SMEAG consiste-t-il à :

- démolir et évacuer les murs des cabines de douches et sanitaires. Une étude de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante a permis d'identifier la présence d'amiante dans la colle du carrelage d'un bloc sanitaire. Le projet intègre donc l'établissement d'un plan de retrait, la dépose des matériaux dans les règles de l'art et leur mise en décharge agréée.
- remettre en état les descentes d'eaux pluviales ;
- conserver une dalle d'environ 11m X 11m,
- implanter des tables bancs,
- utiliser ce préau comme structure couverte pour l'accueil des groupes en extrémité sud des plages.

Localisation géographique : JABLINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux dont désamiantage	32 310,00	100,00%	Région	32 310,00	100,00%
Total	32 310,00	100,00%	Total	32 310,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	32 310,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	400 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 015 331,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 114 476,00 €
2012	Sécurité dans les BPAL	62 500,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	402 902,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	47 610,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	980 951,00 €
	Montant total	5 023 770,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15000506
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : JABLINES-ANNET - EXTENSION DE L'ACTIVITE "PADDLES"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	15 000,00 €	100,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
 Adresse administrative : BASE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
 77450 JABLINES
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur JEAN-MICHEL BARAT, Président

N° SIRET : 25770297700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : extension de l'activité "Paddles"

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

En 2013, le Syndicat mixte de la base de loisirs de Jablines-Annet a souhaité faire l'acquisition de 10 paddles, en vue de renforcer et diversifier l'offre nautique proposée au grand public et aux groupes (scolaires, centres de loisirs). Le stand up paddle, aussi nommé SUP ou paddle, est un sport de glisse nautique où le pratiquant est debout sur une planche plus longue et plus large qu'une planche de surf classique, se propulsant à l'aide d'une pagaie.

Après deux saisons, les paddles rencontrent un vif succès, l'activité développée représentant 15% des recettes de locations nautiques de l'île de loisirs (canoé bi-place 37%, catamaran 21%, kayak 19%, planche à voile 4%, forfait multisupports).

Face à une demande croissante des usagers, le SMEAG propose de doubler sa flotte de paddles en vue de la saison 2015. La présente demande de subvention doit permettre l'acquisition de 10 paddles avec pagaies, et des gilets de sauvetage obligatoires pour la pratique.

Localisation géographique : JABLINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition de matériel	15 000,00	100,00%	Région	15 000,00	100,00%
Total	15 000,00	100,00%	Total	15 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	400 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 015 331,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 114 476,00 €
2012	Sécurité dans les BPAL	62 500,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	402 902,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	47 610,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	980 951,00 €
	Montant total	5 023 770,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001239
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : JABLINES-ANNET - REMODELAGE DE LA PLAGE EN SABLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	65 000,00 €	100,00 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
 Adresse administrative : BASE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
77450 JABLINES
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur JEAN-MICHEL BARAT, Président
 N° SIRET : 25770297700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : remodelage de la plage en sable

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 15 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La zone balnéaire de Jablines-Annet propose la plus grande plage artificielle d'Ile-de-France avec sa baignade aménagée sur plus de 500 mètres linéaires, en rive du Grand Lac. Ouverte à la fin des années 1970, elle est aujourd'hui constituée de deux plages de sable, séparées par un merlon sur lequel est implanté un poste de surveillance et de secours. Sa qualité est récompensée, depuis plusieurs années, par l'obtention du pavillon bleu.

Toutefois, les plages nécessitent, à échéance régulière (tous les 4 à 5 ans), une intervention de gros entretien, afin de garantir l'attrait du site et le confort des usagers. En effet, la fréquentation élevée, en été, les manifestations multiples, les crues, décrues et intempéries diverses ont tendance, au fil des années et en dépit de l'entretien régulier, à altérer les surfaces ensablées.

En 2013, le Syndicat mixte avait procédé à un remodelage et tamisage d'une des deux plages. Il convient, en 2015, de poursuivre avec le remodelage, le tamisage et un apport complémentaire de sable de plage sur la seconde.

Localisation géographique : JABLINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Remodelage de la plage en sable	65 000,00	100,00%	Région	65 000,00	100,00%
Total	65 000,00	100,00%	Total	65 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	65 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	400 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 015 331,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 114 476,00 €
2012	Sécurité dans les BPAL	62 500,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	402 902,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	47 610,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	980 951,00 €
	Montant total	5 023 770,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15000403
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : VAL DE SEINE - ACHEVEMENT DE LA REHABILITATION DU SALON DE L'ETRIER
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	10 000,00 €	100,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78
 Adresse administrative : CHEMIN DU ROUILLARD
78480 VERNEUIL S/SEINE
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS RAYNAL, Président

N° SIRET : 25780199300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : achèvement de la réhabilitation du salon de l'Etrier

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le restaurant « Relais de l'Étrier » de l'île de loisirs de Val de Seine a longtemps été géré par un exploitant privé. Au départ du dernier gestionnaire, en 2010, le Syndicat mixte a décidé de restructurer l'équipement, de le transformer en une salle de réunion à vocation multiple, sous l'appellation « Salon de l'Étrier » et d'en assumer la gestion en régie.

D'importants travaux de remise en état et de mise en conformité ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment, avec le soutien de la Région. Les services techniques de l'île de loisirs ont, de leur côté, procédé à des travaux d'embellissement des accès et des abords.

Le salon, exploité depuis 2012 par le SMEAG, rencontre un grand succès auprès d'usagers divers (manifestations familiales, réunions professionnelles, expositions).

Afin d'accroître l'attrait de cet équipement et d'en poursuivre le développement, le Syndicat mixte propose de réaliser des travaux de rénovation extérieure : consolidation de la structure bois et traitement, création d'un soubassement et remise en peinture de l'ensemble.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Localisation géographique : VERNEUIL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	10 000,00	100,00%	Région	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%	Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	111 850,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	85 000,00 €
2012	Sécurité dans les BPAL	10 000,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	353 548,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	515 000,00 €
	Montant total	1 075 398,00 €

3. Actions de développement durable – Iles de loisirs avec SMEAG

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14017212
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : CERGY-PONTOISE - ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION DU CENTRE DE SEJOUR HUBERT RENAUD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	20 000,00 €	100,00 %	20 000,00 €
Montant Total de la subvention			20 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE

Adresse administrative : 29 RUE DES ETANGS BP 1
95001 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur Sylvain DE SMET, Président

N° SIRET : 25950062700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : étude de faisabilité concernant les installations techniques de chauffage et la ventilation du centre de séjour Hubert Renaud

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Réalisé en 1987, le centre de séjour de l'île de loisirs se situe au niveau du hameau de Ham, en bordure de la rue de Neuville. Edifié sur un terrain en surplomb, ce complexe se compose de deux bâtiments d'hébergements collectifs de 141 lits, d'une restauration de type self-service et d'une salle omnisports. Conçu à l'origine pour une utilisation estivale, il accueille des usagers tout au long de l'année.

Dans la continuité des recommandations de l'audit énergétique réalisé en 2011 par la Région Ile-de-France, le Syndicat mixte souhaite procéder à une étude de faisabilité en vue du remplacement du mode d'énergie actuel : abandon de l'électricité au profit du gaz ou du bois. Toutes les incidences techniques (réalisation chaufferie, mise en œuvre des canalisations de chauffage et eau chaude sanitaire, des corps de chauffe et régulations, remise à niveau des VMC...) seront identifiées et chiffrées.

Cette étude s'inscrit :

- dans l'action Agenda 21 régional "amélioration des performances énergétiques du bâti",
- dans le "référentiel aménagement et construction durable des îles de loisirs" : GED 3 gestion de l'usage, ECO 16 économe en énergie, ECO 20 économe en ressources naturelles, ECO 21 réflexion globale "bas carbone" de la construction à l'exploitation.

Les travaux d'amélioration de l'isolation feront l'objet de demandes de subventions dans une phase ultérieure.

Localisation géographique : CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etude	20 000,00	100,00%	Région	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%	Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Sécurité dans les BPAL	46 000,00 €
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 553 763,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	2 293 459,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	230 342,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 334 625,28 €
2014	Sécurité dans les BPAL	15 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	879 377,00 €
	Montant total	7 352 566,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15000392
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : VAL DE SEINE - ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE ET INSTALLATION DE LA BORNE ADAPTEE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	20 000,00 €	100,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78
 Adresse administrative : CHEMIN DU ROUILLARD
78480 VERNEUIL S/SEINE
 Statut Juridique : Syndicat Mixte
 Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS RAYNAL, Président

N° SIRET : 25780199300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : acquisition d'un véhicule électrique et l'installation de la borne adaptée

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Les agents de l'île de loisirs, services techniques, administratifs ou chargés des activités, effectuent chaque année un grand nombre de petits déplacements, tant à l'intérieur du site qu'à sa proximité. Le parc roulant du site, outre les engins agricoles, se compose d'un camion-benne et d'une camionnette dédiés à l'entretien des espaces naturels et aux interventions de petite maintenance.

Aussi le Syndicat mixte souhaite faire l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire (2 places-cabine) et polyvalent pour renforcer le parc existant et simplifier l'organisation actuelle qui amène souvent les agents à emprunter leur véhicule personnel.

S'agissant de petits trajets qui ne nécessitent pas une grande autonomie, l'option privilégiée est celle d'un véhicule électrique de type Renault « Kangoo ZE », déjà utilisé avec satisfaction sur d'autres îles de loisirs.

La demande de subvention intègre l'acquisition du véhicule et l'installation d'une borne de chargement.

Localisation géographique : VERNEUIL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'un véhicule électrique et installation de la borne adaptée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	111 850,00 €
2012	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	85 000,00 €
2012	Sécurité dans les BPAL	10 000,00 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	353 548,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	515 000,00 €
	Montant total	1 075 398,00 €